



Fête de la musique 2025 – Ville d'Argentan

Les informations communiquées dans cette fiche sont destinées à être utilisées pour l'**organisation** et la **diffusion de votre projet** sur l'ensemble des éléments de communication (flyers, réseaux sociaux) de la Ville d'Argentan.

Nouveauté cette année, nous recherchons un DJ set / musique électronique qui se produirait sur le balcon de l'hôtel de ville qui jouerait de 22h à 23h (horaire à confirmer).

La Ville d'Argentan reconduit un espace tournant Place Saint-Germain de 20h heures à 22 heures (horaires à confirmer en fonction de la programmation). Pour pouvoir y prétendre merci de respecter ces conditions : set de 30 à 45 minutes maximum par groupe / artiste, pas de balance en amont.

Nous vous remercions de l'attention portée à la qualité des informations communiquées et pour le respect de la date limite de candidature, **le 07 avril 2025** à : service.evenementiel@argentan.fr.
Formulaire à compléter :

La collectivité se réserve le droit de refuser des candidatures dans la limite des emplacements disponibles.

Fiche contact:

Nom de la personne référente :

Mail du référent :

Téléphone :

Renseignement groupe / artiste :

Nom du groupe / concert (qui apparaîtra sur les outils communication) :

Lieu souhaité pour la représentation (cocher le lieu souhaité) :

Centre-ville (lieu à préciser) :

Espace tournant

Balcon de l'hôtel de ville (DJ set)

Horaires de jeu souhaité : de _____ à _____

Phrase d'accroche* (3 - 4 lignes) :

** Les textes fournis peuvent être modifiés/ajustés par l'équipe éditoriale du pôle communication.*

Si vous en avez, merci d'indiquer les lien(s) vers vos réseaux sociaux / vidéo :

Rappel des étapes à suivre :

- Date limite de candidature : 07/04 inclus
- Étude des candidatures : 08/04 au 18/04
- Réunion publique d'organisation et de présentation aux artistes, commerçants et forces vives : 22 avril à 19h à l'Espace Fontaine
- Modification, adaptation et déclinaison graphique jusqu'au 31/05 pour diffusion dès le 02/06

La collectivité se réserve le droit de refuser des candidatures dans la limite des emplacements disponibles.

Soutien matériel et logistique :

Nous mettrons tout en œuvre pour le bon déroulement de votre projet. Pour cela, nous effectuerons avec votre équipe un tour d'horizon du matériel nécessaire. L'objectif étant que vous soyez **autonome** afin de faciliter l'installation et le démontage par nos agents qui sont déjà très fortement mobilisés au long de l'année et qui plus est, en cette période estivale.

Nous pourrions mettre à disposition :

- barrières de sécurité
- un point d'alimentation électrique

Aucun dispositif scénique ne sera mis en place sur ces espaces.

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la sonorisation et lumière scénique,
- la back line,
- la distribution électrique,
- le montage et démontage du site,
- les extincteurs et trousse de premiers secours,
- le nettoyage du lieu post-événement,
- les barnums (si nécessaires pour votre représentation).

Évènement responsable :

La Ville d'Argentan porte une attention particulière à l'aspect environnemental.

Nous vous encourageons à envisager une dimension Récupération – Recyclage et des modes de déplacement doux dans vos projets.

Nous vous incitons à utiliser :

- des gobelets réutilisables
- des cendriers de poche
- les poubelles mises à disposition ou bien de ramener vos déchets

Utilisation des données personnelles :

La ville d'Argentan représentée par M. Le Maire est responsable du traitement des données collectées via ce formulaire et les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par cette dernière à des fins de transmission et attribution des projets pour l'édition en cours de la Fête de la Musique à Argentan.

L'adresse mail principale de contact pour l'appel à projets sera conservée, avec votre consentement, jusqu'au prochain appel à projets de la Fête de la Musique, tandis que les données à caractère personnel de contact pour la mise en œuvre du projet ou toutes autres données à caractère personnel seront conservées jusqu'à la réalisation de ce dernier.

Ces données sont destinées à la commission d'attribution des projets Fête de la Musique, aux personnels habilités en charge du suivi des dossiers d'attribution et aux personnels habilités en charge de la mise en œuvre du projet.

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants sur vos données :
Droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit à l'effacement

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) :
Contact DPO : dpo@argentan.fr